



2027

SALONS EMPLOI/FORMATION

29 ÉVÉNEMENTS DANS 8 RÉGIONS





JANVIER		NOUVEAUTÉ 24H LYON JEUDI 28 JANVIER LDLC ARENA (FIDUCIAL ASTÉRIA)
		JOBEST LILLE/LOMME JEUDI 11 FÉVRIER KINEPOLIS
FÉVRIER		24H BOULOGNE JEUDI 18 FÉVRIER ESPACE DE LA FAIENCERIE
		24H ORLÉANS JEUDI 18 FÉVRIER CO'MET - PALAIS DES CONGRÈS
MARS		JOBEST LE MANS JEUDI 11 MARS STADE MARIE MARVINGT
		24H ARRAS JEUDI 18 MARS ARTOIS EXPO
		24H VANNES JEUDI 18 MARS PALAIS DES ARTS ET DES CONGRÈS
		24H QUIMPER JEUDI 25 MARS PARC DES EXPOSITIONS
AVRIL		24H SAINT-LÔ JEUDI 1 ^{ER} AVRIL PÔLE HIPPIQUE - HARAS NATIONAL
		NOUVEAUTÉ 24H BORDEAUX JEUDI 8 AVRIL PALAIS DE LA BOURSE
		24H VALENCIENNES JEUDI 15 AVRIL CITÉ DES CONGRÈS
MAI		24H BLOIS JEUDI 13 MAI LE JEU DE PAUME
		24H LORIENT JEUDI 20 MAI STADE DU MOUSTOIR
		24H ÉVREUX JEUDI 27 MAI CCI PORTES DE NORMANDIE

JUIN		EXPERTS REIMS JEUDI 3 JUIN SALON DEGERMANN
		24H TOURS MARDI 7 SEPTEMBRE PALAIS DES CONGRÈS
SEPTEMBRE		24H ANGERS MARDI 7 SEPTEMBRE CENTRE DE CONGRÈS
		24H BOURGES JEUDI 9 SEPTEMBRE PALAIS DES SPORTS DU PRADO
		24H CAEN JEUDI 9 SEPTEMBRE CENTRE DE CONGRÈS
		24H RENNES MARDI 14 SEPTEMBRE COUVENT DES JACOBINS
		24H ROUEN JEUDI 16 SEPTEMBRE ZENITH MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
		24H POITIERS MARDI 21 SEPTEMBRE PARC DES EXPOSITIONS
		24H NANTES MARDI 21 SEPTEMBRE ZENITH NANTES MÉTROPOLE
		24H SAINT-MALO JEUDI 23 SEPTEMBRE LE QUAI ST-MALO - PARC EXPO
		24H BREST MARDI 28 SEPTEMBRE BREST ARENA
OCTOBRE		24H LE HAVRE JEUDI 7 OCTOBRE CARRÉ DES DOCKS
		24H CHERBOURG JEUDI 14 OCTOBRE LA CITÉ DE LA MER
NOVEMBRE		EXPERTS LILLE JEUDI 4 NOVEMBRE PALAIS DE LA BOURSE
		24H AMIENS JEUDI 25 NOVEMBRE MÉGACITÉ

NOUVEAUTÉS 2027

CAP SUR DE NOUVEAUX TERRITOIRES

Les **24H pour l'Emploi et la Formation** poursuivent leur développement et **s'implantent dans deux grandes métropoles françaises** à fort potentiel.



○ LYON

JEUDI 28 JANVIER 2027
LDLC ARENA - FIDUCIAL ASTÉRIA

UNE MÉTROPOLE
ÉCONOMIQUE MAJEURE,
AU CŒUR D'UN BASSIN
D'EMPLOI DYNAMIQUE ET
INNOVANT.



○ BORDEAUX

JEUDI 8 AVRIL 2027
PALAIS DE LA BOURSE

UNE VILLE EN PLEINE
CROISSANCE, PORTÉE
PAR UNE FORTE
ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE ET
DÉMOGRAPHIQUE.

POURQUOI PARTICIPER À CES NOUVELLES ÉDITIONS ?

① SAVOIR-FAIRE RECONNU :

Bénéficiez de l'expertise de L4M, organisateur de salons de recrutement depuis plus de 20 ans.

② COMMUNICATION MASSIVE ET LOCALE :

Campagnes digitales ciblées, affichage, médias : une visibilité forte pour vos offres.

③ RENCONTRES QUALIFIÉES :

Des candidats sourcés, disponibles et motivés. Profitez d'un marché en tension pour recruter efficacement.

LE CONCEPT

Nos événements, **OUVERTS À TOUS** et implantés localement, encouragent l'échange et la rencontre pour une approche **DIRECTE ET HUMAINE**.

Ateliers et/ou conférences, application web et CV dématérialisé, nous travaillons à améliorer en permanence l'expérience des candidats et des professionnels du recrutement et de la formation.



LES CHIFFRES 2026



DANS TOUS LES SECTEURS



LISTE NON EXHAUSTIVE

APPLICATION WEB

Utilisez l'application web 24H Emploi pour **SCANNER L'INVITATION DES CANDIDATS. CONSULTEZ, COMMENTEZ, NOTEZ LEUR CV.**

TÉLÉCHARGEZ ET RETROUVEZ
les CV des candidats rencontrés avec vos notes.



COMMUNICATION



DIGITAL



Une campagne active sur Google et les réseaux sociaux pour une audience ciblée.

AFFICHAGE



Des réseaux variés et complémentaires (12m², 8m², bus, 2m²...) pour une visibilité massive.

MÉDIAS



Presse, radio et web pour un relai optimal.

DIFFUSION



Affiches et flyers au plus près des candidats dans les lieux de vie.

24h SALON EMPLOI FORMATION

Depuis plus de **20 ANS**, les salons **24 HEURES POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION** vous permettent de rencontrer des **milliers de candidats** afin de leur proposer vos **offres d'emploi et/ou de formation**.

Il s'agit de salons généralistes, de rendez-vous à ne pas manquer dans les régions **HAUTS-DE-FRANCE, NORMANDIE, BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE, CENTRE VAL DE LOIRE, NOUVELLE-AQUITAINE, AUVERGNE-RHONE-ALPES**.

○ 5m² _____ 1 950€ HT

○ 8m² _____ 3 120€ HT

○ 10m² _____ 3 900€ HT

① **STARTER PACK** 2 400€ HT

② **DIGITAL BOOST** _____ 750€ HT

job fest

Des événements dédiés à **L'EMPLOI ET LA FORMATION** pour votre permettre de rencontrer **des demandeurs d'emploi, des candidats en poste**, en quête de nouvelles opportunités : qu'il s'agisse de postes à pourvoir ou d'offres de formation **pour donner un nouvel élan à leur carrière**

○ 5m² _____ 1 950€ HT

○ 8m² _____ 3 120€ HT

○ 10m² _____ 3 900€ HT

① **STARTER PACK** 2 400€ HT

② **DIGITAL BOOST** _____ 750€ HT



LE RENDEZ-VOUS RECRUTEMENT EXPERTS

Un **FORMAT AFTERWORK**, des événements organisés dans un environnement agréable, dans une ambiance conviviale pour vous permettre de rencontrer des **candidats ciblés et présélectionnés dans les métiers suivants :**

Distribution, Banque, Assurance, Finance, Comptabilité, Immobilier, Habitat Social, Informatique.

Ces salons contribuent également à **votre image employeur**.

LILLE

○ Stand _____ 4 000€ HT

① **STARTER PACK** 4 400€ HT

② **DIGITAL BOOST** _____ 750€ HT

REIMS

○ Stand _____ 3 500€ HT

① **STARTER PACK** 3 900€ HT

② **DIGITAL BOOST** _____ 750€ HT



①

STARTER PACK

STAND SIMPLE

Mobilier compris



1/3 DE PAGE PUBLICITAIRE

(1/2 page dans les guides des salons Experts)

②

DIGITAL BOOST

UNE INSERTION PUBLICITAIRE sur l'invitation personnelle des candidats



UNE BANNIÈRE PUBLICITAIRE sur le site internet



VOTRE LOGO EN TOP POSITION dans la liste des exposants, et sur le site du salon

EN OPTION

INSERTIONS DANS LE GUIDE

1/3 DE PAGE
650 € HT

PAGE PLEINE
1 200 € HT

2^{ÈME} DE COUVERTURE
1 500 € HT

3^{ÈME} DE COUVERTURE
1 400 € HT

4^{ÈME} DE COUVERTURE
1 700 € HT

ILS NOUS FONT CONFIANCE

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

L4M
ORGANISATEUR

CONTACTEZ-NOUS

○ **Thierry MUR**
03.20.21.84.74
06.64.10.74.92
thierry.mur@l4m.fr

○ **ARNAUD VUCHER-BONDET**
03.20.04.64.92
06.14.90.37.35
arnaud.vucher@l4m.fr

○ **Guillaume HARDUIN**
03.20.21.84.75
06.15.15.61.39
guillaume.harduin@l4m.fr

○ **JÉRÔME DUVERT**
03.20.21.92.22
07.78.18.59.55
jerome.duvert@l4m.fr

SAS LOOKING FOR MISSION
30 avenue Pierre Mauroy
59120 LOOS
03.20.21.84.74
contact@L4M.fr
WWW.L4M.FR



BON DE COMMANDE

SALONS EMPLOI / FORMATION 2027

1

CONTACT SALON

Entreprise			
Nom & prénom			
Adresse			
Ville		Code postal	
E-Mail		Téléphone	

2

CONTACT FACTURATION (SI DIFFÉRENT CONTACT SALON)

Entreprise			
Nom & prénom			
Adresse			
Ville		Code postal	
E-Mail		Téléphone	

« Je déclare sur l'honneur réserver par la présente un stand pour le ou les salon(s) coché(s) ci-après, et je m'engage à régler TTC selon la formule que j'ai choisie. Je suis informé(e) qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation ».

Règlement TTC par **chèque** à l'ordre de **LOOKING FOR MISSION - L4M**
à envoyer **30, avenue Pierre Mauroy - Bât G - 59120 LOOS**

Le A

Règlement par **virement** sur le compte bancaire suivant :

Banque : **CIC - Banque Scalbert Dupont Lille Centre Entreprises**
Code IBAN : **FR76 3002 7175 0300 0666 2760 134**
Code BIC/SWIFT : **CMCIFRPP**

Signature et cachet de l'entreprise

		RECOMMANDÉ		FORMAT DE STAND			COMMUNICATION					
		STARTER PACK ¹ 2 400 € HT stand + pub	DIGITAL BOOST ² 750 € HT Logo Top Position	STAND 5m ² 1 950 € HT	STAND 8m ² 3 120 € HT	STAND 10m ² 3 900 € HT	1/3 PAGE 650 € HT	PLEINE PAGE 1 200 € HT	2ème COUV 1 500 € HT	3ème COUV 1 400 € HT	4ème COUV 1 700 € HT	Coffret ELEC 150 € HT
24H Emploi/Formation & Jobfest	NEW 24H LYON JEUDI 28 JANVIER	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	JOBVEST LILLE JEUDI 11 FÉVRIER	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H BOULOGNE JEUDI 18 FÉVRIER	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H ORLÉANS JEUDI 18 FÉVRIER	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	JOBVEST LE MANS JEUDI 11 MARS	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H ARRAS JEUDI 18 MARS	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H VANNES JEUDI 18 MARS	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H QUIMPER JEUDI 25 MARS	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H SAINT-LÔ JEUDI 1er AVRIL	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	NEW 24H BORDEAUX JEUDI 8 AVRIL	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H VALENCIENNES JEUDI 15 AVRIL	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H BLOIS JEUDI 13 MAI	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H LORIENT JEUDI 20 MAI	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H EVREUX JEUDI 27 MAI	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H TOURS MARDI 7 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H ANGERS MARDI 7 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H BOURGES JEUDI 9 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H CAEN JEUDI 9 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H RENNES MARDI 14 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H ROUEN JEUDI 16 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H POITIERS MARDI 21 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H NANTES MARDI 21 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H SAINT-MALO JEUDI 23 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H BREST MARDI 28 SEPTEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H LE HAVRE JEUDI 7 OCTOBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H CHERBOURG JEUDI 14 OCTOBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	24H AMIENS JEUDI 25 NOVEMBRE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Experts	EXPERTS REIMS JEUDI 3 JUIN	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EXPERTS LILLE JEUDI 4 NOVEMBRE		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

¹ Stand 5m² + 1/3 de page dans le guide du salon - (Pour les salons Experts, 1/2 page dans le guide du salon)
² Logo en top position sur le site du salon + insertion publicitaire sur l'invitation des candidats

Informations supplémentaires :

« Je déclare sur l'honneur réserver par la présente un stand pour le ou les salon(s) coché(s) ci-dessus, et je m'engage à régler TTC selon la formule que j'ai choisie. Je suis informé(e) qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation ».

Le
 A

Signature et cachet de l'entreprise

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les présentes sont conclues entre :

- La SAS LOOKING FOR MISSION, société oar actions simplifiées, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS, inscrite au RCS de LILLE sous le n°B 477 593 107, représentée par Monsieur Thierry MUR, ci-dessous nommée « le Prestataire » ,
- et entre toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public souhaitant confier à la société L4M la réalisation de prestations de services, ci-après nommée « le Client ».
Toute commande de prestations de services auprès de L4M par le Client est soumise à l'acceptation pleine et entière par ce dernier des présentes conditions générales de services.
Les conditions générales de services applicables sont celles en vigueur à la date d'envoi par le Client d'un bon de commande de prestations de services à L4M, dans les conditions prévues à l'article 3. de services sous réserve d'un préavis de trente (30) jours à compter de leur modification.

ARTICLE 1 OBJET

Les présentes conditions générales de services ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client confie au Prestataire la réalisation des prestations visées à l'article 2.

ARTICLE 2 LES PRESTATIONS

Le Prestataire propose au Client, qui l'accepte, la réalisation des prestations suivantes :

Forfait de base : mise à disposition d'un stand mobilier et éclairage, insertion dans la brochure du salon.

Option 1 : insertion d'un encart publicitaire dans la brochure distribuée dans le salon.

Option 2 : insertion d'un encart publicitaire sur le site de l'événement ou mise en avant d'un logo.

ARTICLE 3 PROCESSUS DE COMMANDE

Le Client souhaitant confier au Prestataire la réalisation de prestations doit adresser au Prestataire, à l'adresse SAS LOOKING FOR MISSION 30, avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS le bon de commande du prestataire correspondant au salon concerné.

Le prestataire émettra à réception du bon de commande une facture adressée au client. Le bon de commande doit être retourné par le client au prestataire avant la date indiquée sur celui-ci, variable en fonction du salon concerné.

Toute commande de prestations effectuée par le client au prestataire est ferme et définitive et ne pourra en aucun cas donner lieu à remboursement de la part du prestataire pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 4 TARIF, FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le tarif applicable à la prestation est celui présenté dans le bon de commande du prestataire correspondant au salon concerné.

Il s'entend toutes taxes comprises, et est payable en Euros.

La somme est à verser en intégralité par le client à réception de la facture. Le client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre de l'exécution des prestations objet des présentes.

Aucune prestation ne sera réalisée à défaut de réception par le prestataire du règlement complet des prestations commandées.

Le règlement peut se faire, au choix du client, par chèque ou par virement bancaire.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de l'indemnité forfaitaire de recouvrement fixée à la somme de 40 EUR, et sera compensée des frais complémentaires en cas de poursuites, fondées sur l'article L 441-6 du Code de Commerce. Ces pénalités sont exigibles de plein droit pour tout retard de paiement à l'échéance de la facture concernant l'indemnité forfaitaire, et lors de la procédure de recouvrement pour ce qui concerne l'indemnité complémentaire.

ARTICLE 5 EXECUTION DES PRESTATIONS

5.1 Description de la formule de base :

Le Prestataire met à la disposition pour le salon concerné un stand d'une surface de 5m2 environ.

Le client-ci est pourvu de mobilier constitué d'une table et de quatre chaises et doté d'un éclairage.

L'emplacement du stand dans le salon concerné est choisi par le seul Prestataire, qui peut à tout moment jusqu'à l'ouverture du salon concerné, procéder à un changement de celui-ci en cas de nécessité. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement dans cette hypothèse.

Le client est entièrement responsable des meubles et objets qui sont sous sa garde.

Il lui appartient de faire le nécessaire afin d'éviter tout vol de ceux-ci et d'assurer l'intégrité du stand et du mobilier mis à sa disposition par le prestataire.

5.2 Encart publicitaire :

Le client s'engage à faire parvenir dans le délai indiqué par le prestataire l'ensemble des éléments demandés par le prestataire en vue de l'insertion de l'encart publicitaire commandé.

Le client est entièrement responsable du contenu de cet encart publicitaire. Il fait le nécessaire pour assurer la conformité des éléments remis aux Lois et règlements en vigueur.

Les encarts publicitaires doivent être validés par le client sur présentation d'un « bon à tirer » envoyé par mail par le prestataire.

En l'absence de réponse du client à ce mail sous 48 heures après l'envoi par le prestataire, le « bon à tirer » sera considéré comme accepté sans réserve par le client.

ARTICLE 6 PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1 Eléments remis par le client

Le Client déclare être le titulaire exclusif de l'ensemble des droits portant sur les éléments fournis au Prestataire dans le cadre notamment de l'insertion d'un encart publicitaire, de la diffusion d'un objet publicitaire ou de l'envoi d'un mailing.

Le client déclare également disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation par le prestataire des prestations objet des présentes.

Le Client concède, à titre non exclusif, au Prestataire, une licence d'exploitation de ces éléments aux fins de la réalisation par le Prestataire des prestations objet des présentes.

Le Prestataire se réserve le droit, sans que cela puisse constituer un manquement à ses obligations nées des présentes, de refuser l'utilisation d'éléments fournis par le client dès lors que ceux-ci sont susceptibles de porter atteinte aux droits d'un tiers ou d'enfreindre des dispositions légales ou réglementaires, ou encore de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

En cas de poursuites ou réclamations exercées par un tiers sur les éléments fournis par le Client ou sur l'utilisation de l'objet publicitaire, le client s'engage à indemniser le Prestataire de tout dommage subi par ce dernier et à assurer à ses frais la défense du Prestataire ainsi qu'à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi par ledit tiers.

ARTICLE 7 OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations objet des présentes conformément aux règles de l'art et aux normes en usage dans la profession.

Le Prestataire ne répond que d'une obligation de moyens.

Le Prestataire écarte toute responsabilité en cas d'annulation du salon indépendante de sa volonté résultant notamment d'un cas de force majeure ou d'une décision impérative prise par une autorité administrative ou judiciaire ou par un tiers ayant un pouvoir décisionnel dans l'organisation du salon concerné.

ARTICLE 8 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer avec le Prestataire afin de lui apporter tous les éléments nécessaires à l'exécution par celui-ci des prestations objet des présentes.

Le Client s'engage à payer l'intégralité du prix de l'ensemble des prestations commandées.

ARTICLE 9 DONNEES PERSONNELLES

Le Prestataire informe le Client que ses données sont enregistrées, et font l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, enregistrée sous le numéro 1266685 conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données, par simple contact auprès du Prestataire à l'adresse suivante :

SARL LOOKING FOR MISSION / 30, avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Le Prestataire s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires.

ARTICLE 10 RESPONSABILITE

Les réparations éventuellement dues par le Prestataire correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients.

En tout état de cause, le montant dû par le Prestataire en réparation du préjudice causé au Client ne saurait en aucun cas excéder le montant des sommes effectivement perçues par le Prestataire au titre des prestations et/ou services associés réalisés, et ce quel que soit le fondement juridique de la réclamation.

ARTICLE 11 NON-RENONCIATION

L'inertie, la négligence ou le retard par une Partie à exercer un droit ou un recours en vertu du présent contrat ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

ARTICLE 12 INCESSIBILITE

Aucune Partie ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou Partie de ses droits du présent contrat sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre Partie à cet effet sauf cession partielle.

ARTICLE 13 COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Toute notification faite au titre des présentes sera considérée comme valablement faite si elle est effectuée par écrit à l'adresse des Parties figurant dans la première facture adressée par le Prestataire au Client.

« Par écrit », au sens des présentes, signifie par tout document signé par une Partie et remis à l'autre partie ou par toute information transmise à l'autre Partie au moyen d'un e-mail, du courrier, de la télécopie, et permettant l'identification de l'expéditeur.

ARTICLE 14 ASSURANCE

Le Prestataire est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile et professionnelle. Le Prestataire fournira une attestation d'assurance au Client à première demande de celui-ci.

ARTICLE 15 INTEGRALITE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de services, le bon de commande régularisé par le Client et les factures adressées par le Prestataire au Client représentent la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties et ne pourront être modifiés que par un avenant convenu d'un commun accord.

ARTICLE 16 CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient, concernant l'activité de l'autre Partie au présent contrat et dont ils auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion des présentes, notamment mais non limitativement les informations techniques, commerciales, financières et autres.

A cet effet, les Parties prendront toutes les dispositions requises auprès de leur personnel ou auprès d'entreprises auxquelles elles auraient recours, afin de conserver audites informations leur caractère confidentiel.

Les Parties s'engagent notamment à en limiter la diffusion aux seuls membres de leur personnel qui en auront besoin dans l'exercice de leur fonction pour l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 17 NON-VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 18 DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit Français.

Les contestations ou litiges soulevés à l'occasion de l'application ou de l'interprétation des présentes seront faute d'être résolus à l'amiable par les parties, soumis à la compétence des Tribunaux de la Ville de LILLE.

Cette attribution de compétences s'applique également en matière de référé.